

Suite aux conditions climatiques extrêmes de ce début février 2012, vous avez pu vous rendre compte que le poste énergétique coûte cher !

NUMERO SPECIAL

HABITER MIEUX EN CŒUR DU POITOU

La Communauté de Communes du Cœur du Poitou vous permet d'habiter mieux !

En signant un programme d'intérêt général avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (Anah) et l'Etat, la Communauté de Communes du Cœur du Poitou s'est engagée dans une politique d'amélioration de l'habitat sur 3 objectifs :

La réalisation des travaux d'économie de l'énergie
La réhabilitation de l'habitat indigne
L'adaptation des logements

756 150 € ont été mobilisés pour 3 ans à cet effet pour un montant de travaux estimé à plus de 3 Millions €.

Qui peut en bénéficier?

Les propriétaires privés, de revenus modestes, souhaitant améliorer le confort thermique du logement, réhabiliter l'habitat indigne ou adapter le logement qu'ils occupent sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.

Les bailleurs peuvent bénéficier de certaines aides si leur locataire entre dans la catégorie des personnes éligibles et si le logement est indigne ou très dégradé.

Nombre de personnes composant le ménage	REVENU FISCAL DE REFERENCE 2012 POUR BENEFICIAIRE DE L'AIDE (figurant sur votre feuille d'imposition 2010) Propriétaires occupants :
1	11 614 €
2	16 985 €
3	20 428 €
4	23 864 €
5	27 316 €
personne supplémentaire	3 441 €

Sous quelles conditions?

Cette aide est accordée sous condition de ressources aux ménages modestes sur la base de l'avis d'imposition de l'année N-2 (revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement).

Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans au moment où le dossier est déposé. Il ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'Etat depuis 5 ans comme un prêt à taux 0 sur l'achat du logement. Les travaux envisagés doivent garantir une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25%. Ils ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier et doivent impérativement être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Exemple de financement :

Monsieur et Madame Dupont doivent remplacer leur chaudière et décident de faire isoler leurs combles.

Coût global des travaux : 8 000 € Hors Taxes
1 600 € d'aide aux travaux de l'Anah
1 600€ d'aide de solidarité écologique ASE
1 300 € d'aide de la Communauté de Communes
Total : 4 500 € d'aides à déduire

Pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt sans intérêt, d'obtenir un crédit d'impôt (déduction ou remboursement), d'obtenir une aide de vos caisses de retraite, de la région Poitou-Charentes.

Pour quels travaux?

- isolation des murs, des combles
- Remplacement du système de chauffage
- Changement des ouvertures
- Adapter son logement à la perte de mobilité
- La réhabilitation de l'habitat indigne

CONTACT :

- Votre Mairie
- **ADIL 79 / tel : 05 49 28 08 08**

Et lors des permanences sans rendez-vous à MELLE au centre socio- culturel (place de la Poste)

Les 2ème jeudi de chaque mois de 14h à 17h

Les 4ème vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h

- Communauté de Communes / tel : 05 49 29 83 93
- www.anah.fr

